

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-MÉGANTIC

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-26**

**RÈGLEMENT N° 2021-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1822  
INSTAURANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 21 décembre 2021, sous la **minute 21-XXX**.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. L'Annexe 1 du Règlement n° 1822 est remplacée par l'Annexe 1 jointe au présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À LAC-MÉGANTIC**, ce 21 décembre 2021.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière

M<sup>me</sup> Julie Morin,  
Mairesse





**Légende**

- Limite du programme particulier d'urbanisme
- II-1 : La rénovation résidentielle
- II-2 : La construction résidentielle

---

0 50 100 150 200  
Mètres

---

Date : 2021-11-26  
Source : Ville de Lac-Mégantic  
Projection : MTM NAD 83 Zone 7

JFB